



Agence nationale de l'évaluation  
et de la qualité des établissements  
et services sociaux et médico-sociaux

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Saint-Denis, le 19 janvier 2010

### **ACCOMPAGNER LES PERSONNES AUTISTES : UNE NOUVELLE RECOMMANDATION EN LIGNE**

L'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) met en ligne une nouvelle recommandation de bonnes pratiques professionnelles :

« POUR UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITE DES PERSONNES AVEC AUTISME OU AUTRES  
TROUBLES ENVAHISSANTS DU DEVELOPPEMENT »

Cette nouvelle recommandation s'inscrit dans le cadre de la mesure 30 du plan autisme 2008-2010. Il s'agit d'un premier socle commun, volontairement général, pour améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement (TED). Professionnels, usagers, familles, chercheurs et universitaires ont été associés à toutes les étapes de ce travail.

Les deux principaux objectifs de cette recommandation sont de donner des repères aux professionnels pour favoriser le développement des potentialités des publics concernés et de privilégier le respect et les attentes de ceux-ci en tenant compte de leur entourage.

Elle s'adresse aussi bien aux professionnels de l'encadrement, qu'aux usagers et leurs proches.

Elle est téléchargeable sur [www.anesm.sante.gouv.fr](http://www.anesm.sante.gouv.fr)

#### **Contacts :**

**Dominique Lallemand**, responsable de la Communication et des Relations institutionnelles,  
[dominique.lallemand@sante.gouv.fr](mailto:dominique.lallemand@sante.gouv.fr), 01 48 13 91 03

**Céline David**, chargée de communication, [celine.david.anesm@sante.gouv.fr](mailto:celine.david.anesm@sante.gouv.fr), 01 48 13 91 15